

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES
39/2024

Objet : Etat d'assiette et destination des coupes de bois pour l'année 2025

SEANCE VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

*L'an deux mille vingt quatre
Le 18 octobre à 19 heures
Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de madame
Frédérique Angeletti, maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 10 octobre 2024 par courrier électronique*

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Absents : Amandine HEBREARD

Pierre ALAMELLE a été désigné(e) comme secrétaire de séance

*Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;
Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;
Considérant que le document de plan d'aménagement forestier en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues au plan d'aménagement forestier, celles reportées et anticipées ;
Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 05 août 2024 pour l'exercice **2025** avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
5.a	AME	56	1.41	OUI	2024
11.t	TAI	220	5.5	OUI	2025
19.t	TAI	340	7.56	OUI	2025

• **ORIENTATION de mise en marché :**

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
P 5.a	P.N	x				
P 11.t	CHV				x	
P 19.t	CHV				x	

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de Vaugines accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette

☒ oui ☐ non

• **MODALITES de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement**

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Parcelle 5		X

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le propriétaire se charge, conformément à l'article L214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage/classement) soit en régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneurs d'ordres.

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage/classement).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI.

